

AVIS PUBLIC

ORDONNANCES

AVIS PUBLIC est donné aux personnes intéressées que le conseil d'arrondissement du Plateau-Mont-Royal a édicté, lors de sa séance ordinaire du 7 décembre, les ordonnances suivantes:

B-3, o. 090, **C-4.1**, o. 222, **O-0.1**, o. 124, **P-1**, o. 070, **P-12.2**, o. 025 relatives à la programmation d'événements publics dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal.

et ce, en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., c. **B-3**), du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., c. **C-4.1**), du Règlement sur l'occupation du domaine public (R.R.V.M., c. **O-0.1**), du Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., c. **P-1**) et du Règlement sur la propreté et sur la protection du domaine public et du mobilier urbain (R.R.V.M. c. **P-12.2**).

Ces ordonnances sont entrées en vigueur à la date de leur publication. Toute personne intéressée peut en prendre connaissance au bureau d'accueil situé au 201, avenue Laurier Est, rez-de-chaussée, du lundi au vendredi, de 9 h à 12 h et de 13 h à 17 h.

Fait à Montréal, le 8 décembre 2020

Le secrétaire d'arrondissement,

Claude Groulx